

nommés commissaires pour recevoir les affidavits, serments, déclarations officielles et affirmations solennelles à recevoir ou à prendre aux fins de la loi de l'établissement des soldats. Le 27 avril, G. E. Lapalme, avocat, Joliette, Qué., nommé commissaire sous l'autorité de la Partie I de la loi des enquêtes, pour enquêter sur des accusations de partisanerie politique portées contre des employés du gouvernement fédéral dans la province de Québec et à lui référées. Le 12 mai, Fred Clark Wallace Rice, commis principal, établissement des soldats, Winnipeg, Man., nommé commissaire pour recevoir les affidavits, serments, déclarations officielles et affirmations solennelles à recevoir ou à prendre pour les fins de la loi de l'établissement des soldats. Le 16 mai, hon. Oswald Smith Crocket, juge puîné de la Cour Suprême du Canada nommé commissaire *per dedimus potestatem* pour recevoir les serments dans le Dominion du Canada. Paul Provost, avocat, Waterloo, Qué., nommé commissaire sous l'autorité de la Partie I de la loi des enquêtes, pour enquêter sur des accusations de partisanerie politique portées contre des employés du gouvernement fédéral dans la province de Québec et à lui référées. Benoît Marchessault, avocat, Waterloo, Qué., nommé commissaire, sous l'autorité de la Partie I de la loi des enquêtes, pour enquêter sur des accusations de partisanerie politique portées contre des employés du gouvernement fédéral dans la province de Québec et à lui référées. Alphonse Auger, C.R., Québec, Qué., nommé commissaire, sous l'autorité de la Partie I de la loi des enquêtes, pour enquêter sur des accusations de partisanerie politique portées contre des employés du gouvernement fédéral dans la province de Québec et à lui référées. Le 23 mai, Alexander Henderson, K.C., avocat, Vancouver, C.B., nommé commissaire, sous l'autorité de la Partie I de la loi des enquêtes, pour enquêter sur des accusations de partisanerie politique portées contre des employés du gouvernement fédéral dans la province de la Colombie Britannique et à lui référées. Léopold Pinsonneault, avocat, Trois-Rivières, Qué., nommé commissaire, sous l'autorité de la Partie I de la loi des enquêtes, pour enquêter sur des accusations de partisanerie politique portées contre des employés du gouvernement fédéral dans la province de Québec et à lui référées. Le 29 mai, Frederick William Riddell, gérant d'affaires des corporations suivantes: Commissaires du port de Vancouver, Commissaires du port de Montréal, Commissaires du port de Trois-Rivières, Commissaires du port de Québec, Commissaires du port de Chicoutimi, Commissaires du port de Saint John, Commissaires du port d'Halifax; nommé pour agir comme commissaire et président *pro tem* de chacune des corporations sus-mentionnées durant la maladie du commissaire et président. Le 30 mai, Philippe Marchand, C.R., Victoriaville, Qué., nommé commissaire, sous l'autorité de la Partie I de la loi des enquêtes, pour enquêter sur des accusations de partisanerie politique portées contre des employés du gouvernement fédéral dans la province de Québec et à lui référées. M. G. V. Gould, avocat, Bowmanville, Ont., nommé commissaire, sous l'autorité de la Partie I de la loi des enquêtes, pour enquêter sur des accusations de partisanerie politique portées contre des employés du gouvernement fédéral dans la province d'Ontario et à lui référées. Le 6 juin, Dr Henry Marshall Tory, nommé commissaire, sous l'autorité de la Partie I de la loi des enquêtes, pour enquêter et faire rapport sur tous sujets selon qu'il le jugerait nécessaire en vue de prouver s'il existe au Canada des conditions préjudiciables au public concernant l'importation et la distribution de l'anthracite. Jean-Marie Bouchard, avocat, La Malbaie, Qué., nommé commissaire, sous l'autorité de la Partie I de la loi des enquêtes, pour enquêter sur des accusations de partisanerie politique portées contre des employés du gouvernement fédéral dans la province de Québec et à lui référées. Jean-Louis Marchand, avocat, Trois-Rivières, Qué., nommé commissaire, sous l'autorité de la Partie I de la loi des enquêtes, pour enquêter sur des accusations de partisanerie